



Passeport biométrique

Dépôt de dossier à Gignac en Mairie sur rendez-vous seulement

le lundi et le mardi : 9h à 11h30 - 14h à 17h (dernier rendez-vous)

le mercredi (enfants uniquement) : 9h à 11h30 - 14h à 17h

le jeudi et le vendredi : 9h à 11h30

Pièces à fournir :

- > CNI sécurisée en cours de validité
ou acte de naissance de moins de 3 mois
- > justificatif de domicile de moins de 3 mois
ou attestation d'hébergement sur papier libre
avec photocopie de la CNI de l'hébergeant + justificatif de domicile de l'hébergeant
- > passeport à renouveler s'il y a lieu
- > 2 photos d'identité conformes aux normes ISO/IEC 19794-s:2005 de moins de 6 mois

+ Pour les mineurs :

- > livret de famille
- > CNI sécurisée en cours de validité (ou permis de conduire / passeport) des parents

+ Pour les enfants de parents divorcés :

- > jugement de divorce ou ordonnance de séparation
- > autorisation de délivrance d'un passeport du parent
qui n'a pas la garde de l'enfant si autorité parentale partagée
- > autorisation de l'autre parent si demande de nom d'usage de l'un des parents

Règlement par timbre fiscal :

86 € pour les adultes

42 € pour les 15-18 ans

17 € pour les - de 15 ans

